

# Rentrée Scolaire

Septembre 2024

# Internat Lycée



Collège Lycée Prépa  
**Saint-Joseph du Loquidy**  
La Salle - Nantes  
Frères des Ecoles Chrétiennes



Madame, Monsieur,

En ce début d'été, il est important de vous donner les informations pour prévoir l'organisation de la rentrée de septembre 2024. Nous vous remercions de bien consulter ce document, notamment les informations sur les journées de rentrée et les horaires.

Des précisions complémentaires vous seront envoyées fin août via EcoleDirecte.

Par ailleurs vous trouverez **en annexe les fiches infirmerie, ainsi que les différents coupons réponses, à nous rendre dûment complétés les premiers jours de rentrée.**

A noter que l'ensemble des documents sont présents et téléchargeables sur notre site internet : [www.loquidy.net](http://www.loquidy.net) dans l'onglet « Rentrée scolaire 2024-2025 ».

Nous vous souhaitons un bel été et vous donnons rendez-vous à partir du lundi 2 septembre 2024.

Bonne lecture.

L'équipe de Direction

Marie-Pierre Daugeard - Directrice de l'établissement

Simon Fournier - Directeur Adjoint Lycée

## Sommaire

Etablissement	
Horaires scolaires	page 2
Accueil de l'établissement	page 2
Vie Scolaire - Absences, retards	page 3
Secrétariat des élèves	page 3
Circulation dans l'établissement	page 3
Rendez-vous avec les professeurs	page 3
A qui s'adresser	page 4
Les sanctions	page 4
Calendrier de l'année scolaire	page 4
Règlement intérieur	page 5
Infirmerie	page 5
Dispense d'éducation physique	page 5
Fournitures pédagogiques spécifiques	pages 5-6
Association Sportive du Loquidy	page 6
Frais de scolarité	pages 6-7
Restauration	pages 8
Assurance Scolaire	page 8
Objets perdus, volés, détériorés	page 8
Quelques rendez-vous	page 9

Internat Lycée	
Jours et horaires de rentrée du lycée	page 10
Manuels scolaires	page 11
Achat de calculatrice	page 11
Casiers	page 11
Emploi du temps et constitution des classes	page 12
Liste de lectures 2 <sup>nde</sup> , 1 <sup>ère</sup> , T <sup>ale</sup>	pages 12-14
Modalités des cours suivis par le CNED	pages 14
Opération « #MonOrdiAuLycée » - 2 <sup>nde</sup>	page 15
UDE - Union des Elèves	page 15
Cahiers d'exercices	page 15
Voyage d'étude dans les Alpes - Spé SVT - 1 <sup>ère</sup>	page 16
Sortie Arromanches Terminale	page 16
Option rugby	page 16

Internat Lycée Saint-Félix la Salle	
Après-midi d'intégration des internes	page 17
Trousseau pour l'internat	page 17
Règles de vie de l'internat	page 17-19
Règlement intérieur de l'internat	page 19-21
Infirmerie de l'internat	page 21

Pièces à compléter et à remettre	
<b>Coupons réponses Internat Lycée</b> Compléter, imprimer, et remettre aux dates indiquées	
<b>Fiche Infirmerie Loquidy</b> Compléter, imprimer, et remettre aux dates indiquées	
<b>Fiche Infirmerie internat Saint Félix</b> Compléter, imprimer, et remettre aux dates indiquées	

Pièces à consulter	
Notice des garanties - Abeille Assurances	



# 1. Établissement - Rentrée des Classes 2024-2025

## 1.1. Établissement - HORAIRES SCOLAIRES

L'établissement est ouvert du lundi au vendredi.

- Il n'y a pas de cours le mercredi après-midi au collège.
- Si les élèves ont une heure disponible en journée (absence imprévue d'un professeur), ils sont placés sous la responsabilité d'un surveillant-éducateur pour permettre un travail individuel et silencieux.



Les horaires des cours sont les suivants :

Matin	Après-midi
<ul style="list-style-type: none"><li>• 8h15 à 9h10</li><li>• 9h15 à 10h10</li><li>• Récréation</li><li>• 10h20 à 11h15</li><li>• 11h15 à 12h10</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 14h à 14h55</li><li>• 15h à 15h55</li><li>• Récréation</li><li>• 16h10 à 17h05</li><li>• 17h05 à 18h</li></ul>

### Particularités :

- **Pour les 6<sup>e</sup> :**
  - Un accueil est assuré à partir de 7h45 pour ceux qui le désirent.
  - Fin des cours obligatoires le lundi, mardi et jeudi à 15h55.
- **Pour les niveaux 5<sup>e</sup>- 4<sup>e</sup>- 3<sup>e</sup> :** fin des cours obligatoires à 17h05.
- **Pour les lycéens :**
  - Certains cours, en particulier les enseignements optionnels peuvent avoir lieu entre 12h et 14h ou en fin de journée.
  - En classe de première et terminale, certains cours peuvent se dérouler le mercredi après-midi.
- En dehors des horaires mentionnés ci-dessus, les élèves externes et ½ pensionnaires ne sont pas autorisés à être présents dans l'établissement, sauf accord particulier de l'équipe de direction.

## 1.2. Établissement - ACCUEIL

L'établissement est ouvert du lundi au vendredi de 7h45 à 18h30 (sauf le mercredi jusqu'à 17h30 et le vendredi jusqu'à 18h).

Pour contacter l'établissement : **Accueil** ⇒ **02.40.74.03.12**

**Pour toute demande concernant votre enfant, privilégiez la messagerie EcoleDirecte afin d'être mis en relation avec le bon interlocuteur.**

A noter que si vous adressez votre message en dehors des horaires de travail ou pendant les congés scolaires, votre interlocuteur n'y répondra pas immédiatement.



### Courriers :

- Pour tout courrier, e-mail ou retour de coupon-réponse : bien préciser le nom, prénom et la classe de votre enfant pour une meilleure ventilation du courrier dans le bon service.
- A noter que tous les documents déposés par les élèves à l'accueil à l'attention des professeurs doivent être inscrits obligatoirement dans le registre réservé à cet effet. Aucun élève ne devra déposer des documents directement dans la boîte aux lettres des professeurs.

### Ouverture au public pendant les vacances scolaires :

Des horaires spécifiques sont proposés durant les vacances.

De plus, l'établissement est fermé aux périodes suivantes :

- Du vendredi 12 juillet au mercredi 21 août 2024 inclus.
- Du samedi 26 octobre au dimanche 3 novembre 2024 inclus.
- Du samedi 21 décembre 2024 au dimanche 5 janvier 2025 inclus.
- Du samedi 15 février au dimanche 23 février 2025 inclus.
- Du samedi 12 avril au lundi 21 avril 2025 inclus.



### 1.3. Établissement - ABSENCES ET RETARDS - VIE SCOLAIRE

**En cas d'absence ou de retard, il est impératif pour les parents de contacter la Vie Scolaire.**

L'établissement est dans l'obligation de communiquer à l'Inspection Académique la liste des élèves qui auront été absents sans motif quatre demi-journées au moins, consécutives ou non, au cours d'un même mois. Les parents d'élèves qui se trouveraient dans ce cas risquent de se voir priver des prestations familiales. Il est donc nécessaire de fournir pour chaque absence, et dans les plus brefs délais, un motif valable exprimé par écrit.



Prévenir de l'absence ou du retard prioritairement via EcoleDirecte. Cette démarche est également possible par téléphone :

- **Vie Scolaire Collège** ⇒ **02.40.74.03.01**
- **Vie Scolaire Lycée** ⇒ **02.40.74.15.49**
- **Attention : l'appel téléphonique ne justifie pas l'absence.**

Justifier l'absence ou le retard via EcoleDirecte :

- Dans la rubrique « Messagerie », envoyer un mail aux destinataires suivants : « Absence Retard Collège » ou « Absence Retard Lycée-CPGE ».

### 1.4. Établissement - SECRÉTARIAT DES ÉLÈVES

Pour toutes les formalités administratives concernant votre enfant : renseignements, inscriptions, documents scolaires (stage, attestation, bulletin, ...) : contacter le secrétariat pédagogique au **02.40.74.06.92** ou via **EcoleDirecte**.

Important :

- Dans le respect de notre démarche E3D : la plupart des documents vous sont envoyés sur votre profil parents EcoleDirecte. Pensez à le consulter très régulièrement. L'ajout d'un email personnel vous permettra d'être informé d'une notification sur EcoleDirecte.
- **Depuis la rentrée de septembre 2023 : tous les bulletins trimestriels sont envoyés uniquement sur EcoleDirecte (aucun envoi postal).**



### 1.5. Établissement - CIRCULATION DANS L'ÉTABLISSEMENT

**L'entrée des élèves au Loquidy s'effectue par le portail piéton situé au plus près de la plateforme du tramway.**

Tout rassemblement devant le portail principal du Loquidy est interdit.

Les déplacements individuels ou collectifs dans les différents bâtiments doivent se faire avec calme et discrétion, pour ne pas gêner le travail de chacun.

Le couloir de l'administration et la traversée de l'accueil ne peuvent être utilisés comme lieu de passage pour un élève, sauf pour se rendre dans l'un des services administratifs.



### 1.6. Établissement - RENDEZ-VOUS AVEC LES PROFESSEURS ET LA DIRECTION

La directrice, les directeurs adjoints, les responsables pédagogiques, les professeurs et les éducateurs peuvent sur **rendez-vous**, recevoir les parents qui le désirent.

Les rendez-vous se prennent exclusivement via le portail EcoleDirecte. Pour la directrice, les rendez-vous sont à prendre auprès de Mme Le Marhadour (secrétariat de direction).

Nous vous rappelons qu'il n'est pas possible de joindre directement par téléphone un professeur : la communication s'effectue via EcoleDirecte ou le carnet de liaison.

A noter que les **réunions parents-élèves-professeurs** se dérouleront en fin de 1<sup>er</sup> trimestre et au début du 2<sup>e</sup> trimestre. Les rendez-vous seront réservables via EcoleDirecte.



## 1.7. Établissement - A QUI S'ADRESSER ?

Afin de contacter le bon interlocuteur, veuillez trouver ci-après une liste non exhaustive de l'équipe éducative de Saint-Joseph du Loquidy-La Salle :

### **Direction :**

- Directrice de l'établissement : Mme Daugeard
- Directeur Adjoint Collège : M. Brégeon
- Directeur Adjoint Lycée : M. Fournier
- Directeur Adjoint Prépa : M. Pégé
- Secrétaire Général : M. Ehanno

### **Vie Scolaire :**

- Responsable Vie Scolaire Collège : M. Thomas
- Responsable Vie Scolaire Lycée : Mme Bouré

### **Responsable de niveau :**

#### Collège :

- Niveau 6<sup>e</sup> : M. Châtelain
- Niveau 5<sup>e</sup> : M. Laborieux
- Niveau 4<sup>e</sup> : Mme Alissant
- Niveau 3<sup>e</sup> : M. Migné

#### Lycée :

- Niveau 2<sup>nde</sup> : M. Lainé
- Niveau 1<sup>ère</sup> : Mme Marsaux
- Niveau T<sup>ale</sup> : M. Gouret

### **Pastorale :**

- Niveau 6<sup>e</sup> : Mme Laroche (culture chrétienne et profession de foi)
- Niveau 5<sup>e</sup> : Mme Janvier
- Niveaux 4<sup>e</sup> - 3<sup>e</sup> : Mme de Courville (culture chrétienne et confirmation)
- Niveaux 2<sup>nde</sup> - 1<sup>ère</sup> - T<sup>ale</sup> : Mme de Courville



## 1.8. Établissement - LES SANCTIONS

Les retenues pour raison disciplinaire ou pour travail insuffisant ont lieu : le mercredi après-midi en fonction des emplois du temps.

Les dates et les horaires sont fixés par la Vie Scolaire et ne sont pas modifiables.



## 1.9. Établissement - CALENDRIER DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

L'Académie de Nantes se situe en zone B.

Vous trouverez ci-après les dates des vacances scolaires, des jours fériés et des journées pédagogiques banalisées pour les élèves :



<b><u>Vacances d'Automne :</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Fin des cours : vendredi 18 octobre 2024 après les cours</li><li>• Rentrée : lundi 4 novembre 2024 au matin</li></ul>	<b><u>Vacances de Noël :</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Sortie : jeudi 19 décembre 2024 après les cours</li><li>• Rentrée : lundi 6 janvier 2025 au matin</li></ul>
<b><u>Vacances d'Hiver :</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Sortie : vendredi 7 février 2025 après les cours</li><li>• Rentrée : lundi 24 février 2025 au matin</li></ul>	<b><u>Vacances de Printemps :</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Sortie : vendredi 4 avril 2025 après les cours</li><li>• Rentrée : mardi 22 avril 2025 au matin</li></ul>
<b><u>Vacances d'été :</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Vendredi 4 juillet 2025 après les cours (selon les niveaux).</li></ul>	<b><u>Journée pédagogique (pas de cours) :</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Vendredi 20 décembre 2024</li><li>• Vendredi 2 mai 2025</li></ul>
<b><u>Jours fériés :</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Armistice 1918 : lundi 11 novembre 2024</li><li>• Lundi de Pâques : lundi 21 avril 2025</li><li>• Fête du travail : jeudi 1<sup>er</sup> mai 2025</li><li>• Victoire 1945 : jeudi 8 mai 2025</li><li>• Pont de l'Ascension : jeudi 29 et vendredi 30 mai 2025</li><li>• Lundi de Pentecôte : lundi 9 juin 2025</li></ul>	



## 1.10. Établissement - RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur a été validé lors de l'inscription ou de la réinscription. Pour les collégiens : il sera inclus dans le carnet de liaison remis à chaque élève à la rentrée. Pour les lycéens : il est disponible dans son intégralité sur l'espace de travail du niveau. Il est demandé aux parents et aux élèves d'en prendre connaissance.



Pour rappel :

- Tenue vestimentaire : une tenue correcte et décente est exigée à l'intérieur de l'établissement (pas de pantalon déchiré, pas de tenue trop courte, ...). Le port de tout couvre-chef est interdit dans les bâtiments.
- Santé - Consommation : toute consommation alimentaire est proscrite pendant les cours. L'usage du tabac, de la cigarette (y compris électronique), l'introduction ou la consommation d'alcool ou de substances illicites sont strictement interdits.
- Les écouteurs, casques, montres connectées sont strictement interdits dans l'établissement. L'utilisation du téléphone portable est strictement interdite pour les collégiens et autorisée dans certains lieux pour les lycéens (rdc des halls Bel-Air et Rosmadec et à la Ruche)

## 1.11. Établissement - INFIRMERIE

L'infirmerie est accessible aux horaires d'ouvertures ci-dessous :

- **Lundi :** 8h30 à 12h30 & 13h15 à 16h30
- **Mardi :** 8h30 à 12h30 & 13h15 à 16h30
- **Mercredi :** 8h30 à 12h
- **Jeudi :** 8h30 à 12h30 & 13h15 à 16h30
- **Vendredi :** 8h30 à 12h30 & 13h15 à 16h



En cas de traitement médical à suivre dans l'établissement, les médicaments seront déposés à l'infirmerie avec un duplicata de l'ordonnance et une autorisation parentale.

En cas de PAI (Projet d'Accueil Individualisé) ou de PAP (Projet d'Accompagnement Personnalisé), la famille doit se référer au responsable de niveau.

Tout départ de l'établissement pour raison médicale nécessite, au préalable, un visa de l'infirmerie ou de la vie scolaire.

**Merci de remettre impérativement au professeur principal le jour de la rentrée, la fiche infirmerie en pièce-jointe. En cas de non-retour, le service infirmerie considérera que vous donnez votre accord implicite à ses décisions.**

✂ **A compléter : FICHE INFIRMERIE :**

À compléter et à retourner au professeur principal le jour de la rentrée

## 1.12. Établissement - DISPENSE D'ÉDUCATION PHYSIQUE

Une dispense d'éducation physique supérieure à une semaine ne peut être accordée que sur présentation d'un certificat médical, en privilégiant le modèle fourni par l'ARS et disponible sur EcoleDirecte.

A titre exceptionnel, une autorisation peut être demandée par les parents : elle doit toujours être justifiée par écrit et se limite à une séance d'EPS.



## 1.13. Établissement - FOURNITURES PÉDAGOGIQUES SPÉCIFIQUES

Au collège, vous avez reçu la liste des fournitures scolaires (également disponible sur le site internet dans l'onglet « Rentrée 2024-2025 »).

Au lycée, il n'y a pas de liste de fournitures pour chaque matière.

Au collège et au lycée, votre enfant devra disposer :



- d'une blouse blanche nominative en coton, non synthétique, pour les travaux pratiques en laboratoire (chimie, physique, SVT).
- d'une tenue de sport spécifique : sac de sport contenant maillot, chaussures, survêtement, serviette de douche, coupe-vent et 1 paire de chaussures propres réservée pour l'intérieur et le terrain synthétique. Le marquage des vêtements sportifs au nom complet de l'élève est fortement recommandé.
- d'un normographe pour les cours de géographie (uniquement au lycée).
- d'une calculatrice avec le mode examen (cf. recommandations pour l'achat d'une calculatrice ci-après) pour les cours de mathématiques (uniquement au lycée).

## 1.14. Établissement - ASSOCIATION SPORTIVE DU LOQUIDY

L'association sportive du Loquidy est encadrée par des professeurs d'Education Physique et Sportive du Loquidy.



### Modalités d'inscriptions :

- L'inscription provisoire se fera au cours de la semaine du 9 au 13 septembre 2024, au gymnase, sur les créneaux horaires définis par l'enseignant (à consulter par affichage au gymnase)
- Les inscriptions définitives se feront la semaine du 16 au 20 septembre 2024 :
  - En apportant la fiche d'inscription remise lors de l'inscription provisoire.
  - En remettant un chèque de **50 €** à l'ordre de l'« **AS du Loquidy** ».
- Le début des séances de l'Association Sportive (hors Sections Sportives Aviron et Rugby) aura lieu la semaine du 23 septembre 2024.

### Liste des activités envisagées :

<b>Basket-ball</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et lycée - Filles et Garçons</li> <li>• 1 créneau de 1 heure le midi</li> <li>• Professeur référent : M. Mollet</li> </ul>	<b>Danse</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Collège (à partir de la 5<sup>e</sup>) / Lycée - Filles et Garçons</li> <li>• 1 créneau par semaine le midi</li> <li>• Professeure référente : Mme Massé</li> </ul>
<b>Futsal</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et lycée - Filles et Garçons</li> <li>• 1 créneau de 1 heure le midi</li> <li>• Professeur référent : M. Herbette</li> </ul>	<b>Gymnastique</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Collège/Lycée - Filles</li> <li>• 1 ou 2 créneaux par semaine le midi</li> <li>• Professeure référente : Mme Bernard</li> </ul>
<b>Handball</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> - Filles et Garçons pratiquant en club</li> <li>• 1 créneau de 1 heure le midi</li> <li>• Professeur référent : M. Mollet</li> </ul>	<b>Volley-ball</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et lycée - Filles et Garçons</li> <li>• 1 créneau de 1 heure le midi</li> <li>• Professeur référent : M. Barbier</li> </ul>

## 1.15. Établissement - FRAIS DE SCOLARITÉ

### Règlements des frais de scolarité :

- Les frais scolaires sont réglés par **prélèvements automatiques mensuels**.
- Ils sont prélevés **le 15 de chaque mois sur 10 mensualités** (de septembre à juin) après déduction des arrhes versés à l'inscription.
- En septembre et octobre, les montants prélevés reposeront sur les renseignements indiqués lors de l'inscription ou de la réinscription.
- En novembre, une fois le régime définitif confirmé en septembre, le montant du prélèvement sera ajusté et le relevé annuel établi.



### Rappel :

La signature du contrat de scolarisation effectuée lors de l'inscription ou de la réinscription vaut acceptation des conditions financières.

### Tarifs 2024-2025 :

- Les arrhes ont été versés lors de l'inscription (externe et ½ pensionnaire : 160 € collège et lycée – 400 € internat lycée) et seront déduits des frais de scolarité pour l'année 2024-2025.
- La cotisation annuelle DDEC de **48,35 €** est intégrée et intégralement reversée aux services de la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique.



- A noter que ces tarifs ne comprennent pas les frais individualisés qui pourraient intervenir durant l'année scolaire (activités, voyages, ...).

Tarif mensuel sur 10 mois	Collège	Lycée	Interne (Lycée)
<b>Externe</b> (enseignement + cotisation)	<b>91.14 €</b>	<b>101.84 €</b>	X
<b>½ pensionnaire 1 repas</b> (enseignement + cotisation + 1 repas/semaine)	<b>116.39 €</b>	<b>127.09 €</b>	X
<b>½ pensionnaire 2 repas</b> (enseignement + cotisation + 2 repas/semaine)	<b>141.64 €</b>	<b>152.34 €</b>	X
<b>½ pensionnaire 3 repas</b> (enseignement + cotisation + 3 repas/semaine)	<b>166.89 €</b>	<b>177.59 €</b>	X
<b>½ pensionnaire 4 repas</b> (enseignement + cotisation + 4 repas/semaine)	<b>192,13 €</b>	<b>202,84 €</b>	X
<b>Interne Lycée</b> (enseignement + cotisation + restauration + hébergement + surveillance)	X	X	<b>601,54 €</b>

### **Bourses scolaires :**

Les demandes de dossiers de bourses d'enseignement sont à formuler auprès du service comptabilité, à Madame Landais.

#### Bourses nationales d'études de lycée 2024-2025 :

(D'après la Note du ministère de l'Éducation nationale – décret n° 2024-306 du 3 avril 2024)

La réglementation relative à l'attribution des bourses nationales d'études du second degré évolue à la rentrée de septembre 2024, afin que la demande et l'attribution du droit à bourse soient au plus près de la situation réelle des familles et non plus une attribution de bourse pour la durée de la scolarité au lycée.

Ainsi, à la rentrée de septembre 2024, toutes les familles ayant un enfant au lycée, qui souhaitent faire une demande de bourse nationale, devront constituer un dossier. (L'étude et l'attribution seront limitées à l'année scolaire en cours).

**IMPORTANT : Les familles dont l'enfant est déjà bénéficiaire d'une bourse nationale de lycée en 2023/2024 devront également formuler une nouvelle demande (suppression des reconductions de bourse pour la durée de la scolarité au lycée).**

En septembre, une information sera faite auprès des familles via l'espace EcoleDirecte, sur les modalités d'attribution et la constitution du dossier.

### **Réductions :**

Des réductions forfaitaires sont consenties dans le cas où plusieurs enfants de la fratrie sont présents simultanément au Loquidy (hors classes préparatoires).

Cette réduction concerne aussi bien la contribution enseignement que la restauration ou l'hébergement : **5% sur le 2<sup>e</sup> enfant, 15% sur le 3<sup>e</sup> enfant, 25% sur le 4<sup>e</sup> enfant** et ainsi de suite.

### **Absence et fin d'année scolaire :**

- Dans le cas d'une absence pour raison de santé supérieure à 2 semaines consécutives, sur justificatif, il est consenti une remise de 50% sur le montant de la pension ou ½ pension pour la durée de l'absence.
- Les tarifs étant forfaitaires, l'absence des élèves en fin d'année ne donne pas lieu à des remboursements de la part de l'établissement.

### **Echanges linguistiques, séjours et voyages de courtes durées organisés par le Loquidy :**

- L'absence temporaire des élèves français ne donne droit à aucun remboursement.
- Dans le cadre d'un échange linguistique, le Loquidy prend à sa charge la restauration du correspondant étranger pour les élèves demi-pensionnaires.

### **Coordonnées du service comptabilité :**

Pour tout renseignement concernant le paiement des factures, contactez le service comptabilité : Mme Landais au **02.40.74.09.73** ou via **EcoleDirecte**.



## 1.16. Établissement - RESTAURATION

### La demi-pension :

- La demi-pension complète correspond à 4 déjeuners par semaine.
- La demi-pension partielle correspond à 1, 2 ou 3 déjeuners à jours fixes par semaine.
- La demi-pension peut être complétée par le mercredi.



### Changement de régime :

- Le régime choisi en début d'année est considéré comme définitif.
- Les changements ne pourront être acceptés que pour des motifs sérieux et ne pourront prendre effet qu'au reçu de la réponse signée du chef d'établissement.
- Aucun changement ne pourra être appliqué à partir du 2<sup>ème</sup> trimestre.

### Repas occasionnels :

- Le tarif du repas occasionnel est de **7,40 €**.
- La réservation et le règlement (espèces ou chèque à l'ordre de AFG du Loquidy) se fait le matin-même auprès du service comptabilité pendant la récréation de 10h.

## 1.17. Établissement - ASSURANCE SCOLAIRE

Les élèves bénéficient automatiquement de l'assurance scolaire contractée par l'organisme de gestion de l'établissement. Elle couvre les accidents dont votre enfant peut être victime. Cette garantie s'exerce 24h/24h, toute l'année, périodes scolaires et non scolaires. Chaque famille doit pouvoir justifier de son côté à tout moment d'une Assurance Responsabilité Civile Personnelle.



**En cas d'accident au sein de l'établissement, la famille concernée est invitée à prendre contact avec le Responsable de Vie Scolaire afin de recevoir le formulaire de déclaration d'accident.**

✂ **A consulter en pièce-jointe : NOTICE DE GARANTIES – Assurance Scolaire – Abeille Assurances :**

## 1.18. Établissement - OBJETS PERDUS, VOLÉS, DÉTÉRIORÉS

En aucun cas l'établissement ne peut être tenu responsable pour les objets personnels perdus, volés, détériorés. L'élève ne doit apporter que ce qui est strictement d'usage scolaire. Le marquage des affaires personnelles au nom complet de l'élève est demandé.

Les objets trouvés sont ramenés soit à l'accueil de l'établissement soit à la Vie Scolaire.

Les familles et élèves sont invités à venir rechercher les affaires et vêtements oubliés ou perdus avant chaque période de vacances. Si ceux-ci ne sont pas récupérés, ils seront remis à une association caritative.

### À noter :

- Des casiers sont à disposition des collégiens dans les classes et des lycéens dans les couloirs (cf. location d'un casier lycée).
- Une consigne gratuite est mise en place de 11h30 à 13h45 en salle C01 (collège) et en salles D12 (lycée).



## 1.19. Établissement - QUELQUES RENDEZ-VOUS :



### Réunions de rentrée :

Elles se dérouleront de 18h30 à 19h à l'amphithéâtre puis de 19h à 20h en classe :

#### Au Collège :

- **6<sup>e</sup>** : jeudi 5 septembre 2024
- **5<sup>e</sup>** : mardi 17 septembre 2024
- **4<sup>e</sup>** : jeudi 19 septembre 2024
- **3<sup>e</sup>** : mardi 10 septembre 2024

#### Au Lycée :

- **2<sup>nde</sup>** : lundi 9 septembre 2024
- **1<sup>ère</sup>** : lundi 16 septembre 2024
- **T<sup>ale</sup>** : jeudi 12 septembre 2024

### Fin du 1<sup>er</sup> trimestre

- **Fin des évaluations comptant pour le 1<sup>er</sup> trimestre** : vendredi 22 novembre 2024
- **Conseils de classe** : à partir du lundi 25 novembre 2024

### Réunions individuelles parents - élèves - professeurs (17h à 21h) :

#### Au Collège :

- **6<sup>e</sup>** : vendredi 13 décembre 2024
- **5<sup>e</sup>** : vendredi 31 janvier 2025
- **4<sup>e</sup>** : vendredi 24 janvier 2025
- **3<sup>e</sup>** : vendredi 17 janvier 2025

#### Au Lycée :

- **2<sup>nde</sup>** : vendredi 6 décembre 2024
- **1<sup>ère</sup>** : vendredi 29 novembre 2024
- **T<sup>ale</sup>** : vendredi 22 novembre 2024

### Animation Pastorale :

- **Messe de Rentrée** : mardi 24 septembre 2024 à 8h15 à l'amphithéâtre
- **Messe de l'Avent** : vendredi 13 décembre 2024 à 8h15 à l'amphithéâtre
- **Messe de Pâques** : jeudi 24 avril 2025 à 8h15 à l'amphithéâtre
- **Confirmation** : samedi 24 mai 2025
- **Profession de foi** : samedi 14 juin 2025
- **Messes** : tous les vendredis en semaine A à la Chapelle du Loquidy à 7h30 (à partir du vendredi 20 septembre)

### Rendez-vous établissement :

- **Matinées PORTES OUVERTES (9h-12h30) : samedi 12 octobre 2024 et samedi 11 janvier 2025** (collège, lycée, prépa) & **samedi 25 janvier 2025** (spéciale Prépa CPGE)
- **PRO'LOQ** : rencontres des lycéens avec des professionnels : jeudi 5 décembre (journée)



## 2. Internat Lycée - Rentrée des Classes 2024-2025

### 2.1. Internat Lycée - JOURS & HORAIRES DE RENTRÉE



En complément des jours et horaires de rentrée du Lycée, veuillez trouver ci-après des informations particulières pour l'internat du Lycée

#### NIVEAU SECONDE - Internes

##### Lundi 2 septembre 2024 :

- 17h à 18h30 : accueil et installation à l'internat : se présenter directement à l'internat au Lycée Saint-Félix La Salle - 27 rue Ballet - 44300 Nantes - 02.44.76.35.00
- 1<sup>er</sup> dîner et 1<sup>ère</sup> nuit sur place.

##### Mardi 3 septembre 2024 :

- 8h15 : 1<sup>er</sup> départ pour le Loquidy accompagné par la vie scolaire du lycée.
- 9h15 à 16h45 : journée d'accueil au Loquidy avec les professeurs principaux.
- 17h : distribution des manuels scolaires pour les internes de 2<sup>nde</sup>.
- 17h30 : goûter et réunion des internes de 2<sup>nde</sup> à la Ruche puis départ pour Saint-Félix vers 18h30.

##### Mercredi 4 septembre 2024 :

- Début des cours selon l'emploi du temps distribué par le professeur principal.
- 14h30-18h : après-midi d'intégration des internes et retour à Saint-Félix.

#### NIVEAU PREMIERE - Internes

##### Lundi 2 septembre 2024 :

- 9h à 12h15 : matinée d'accueil au Loquidy avec les professeurs principaux
- 12h15 : distribution des manuels scolaires pour les internes de 1<sup>ère</sup>
- Retour au domicile : pas d'accueil à l'internat le lundi 2 au soir.

##### Mardi 3 septembre 2024 :

- Pas de cours pour les élèves de 1<sup>ère</sup>.
- 17h à 18h30 : accueil et installation à l'internat **obligatoire** : se présenter directement à l'internat au Lycée Saint-Félix La Salle - 27 rue Ballet - 44300 Nantes - 02.44.76.35.00
- 1<sup>er</sup> dîner et 1<sup>ère</sup> nuit à l'internat.

##### Mercredi 4 septembre 2024 :

- Début des cours selon l'emploi du temps distribué par le professeur principal.
- 14h30-18h : après-midi d'intégration des internes et retour à Saint-Félix.

#### NIVEAU TERMINALE - Internes

##### Lundi 2 septembre 2024 :

- 14h à 16h : après-midi d'accueil au Loquidy avec les professeurs principaux.
- 16h30 : distribution des manuels scolaires pour les internes de T<sup>ales</sup>
- Retour au domicile : pas d'accueil à l'internat le lundi 2 au soir.

##### Mardi 3 septembre 2024 :

- Pas de cours pour les élèves de T<sup>ale</sup>.
- 17h à 18h30 : accueil et installation à l'internat **obligatoire** : se présenter directement à l'internat au Lycée Saint-Félix La Salle - 27 rue Ballet - 44300 Nantes - 02.44.76.35.00
- 1<sup>er</sup> dîner et 1<sup>ère</sup> nuit à l'internat.

##### Mercredi 6 septembre 2024 :

- Début des cours selon l'emploi du temps distribué par le professeur principal.
- 14h30-18h : après-midi d'intégration des internes et retour à Saint-Félix.



## 2.2. Internat Lycée – MANUELS SCOLAIRES



- L'établissement prête directement aux élèves, les manuels scolaires en usage à la rentrée.
- La distribution des manuels s'effectue en salle **D01**.
- Un **chèque de caution de 150 €** à l'ordre de « **AFG du Loquidy** » est à remettre au moment de la remise des livres, en indiquant au dos du chèque : **Nom - Prénom - Classe de l'élève**.
- **Aucun manuel scolaire ne sera remis sans le dépôt du chèque de caution.**
- L'établissement se réserve le droit de facturer aux familles les dégradations et les pertes qui pourraient survenir durant l'année scolaire.
- **En fin d'année**, après restitution et vérification des manuels scolaires, **le chèque de caution sera détruit le 25 août 2025**, sauf sur demande particulière adressée au service comptable.
- **Pour le bon déroulement de la distribution, merci de respecter l'horaire de passage indiqué ci-après :**
  - le **mardi 3 septembre à 17h** pour les internes de **Seconde**
  - le **lundi 2 septembre à 12h15** pour les internes de **Première**
  - le **lundi 2 septembre à 16h30** pour les internes de **Terminale**

## 2.3. Internat Lycée - RECOMMANDATIONS POUR L'ACHAT D'UNE CALCULATRICE



Le programme de mathématiques met l'accent sur l'utilisation de logiciels pendant les séances et à la maison. Le langage de programmation choisi au lycée dans les instructions officielles est « **Python** ». Il devient donc nécessaire que les élèves soient équipés d'une calculatrice intégrant ce langage.

Les enseignants de mathématiques du Loquidy recommandent l'achat de la calculatrice NUMWORKS conçue en France. Elle est simple d'utilisation, collaborative, évolutive et répond parfaitement aux exigences du nouveau programme. Des mises à jour régulières sont proposées en installation gratuite.

**L'acquisition de ce modèle de calculatrice ne peut être rendue obligatoire mais un équipement généralisé et uniformisé facilitera les apprentissages pour les élèves et la mise en œuvre de l'enseignement pour le professeur.**

La société Numworks propose une **commande en ligne** via un **site sécurisé** à l'adresse suivante : **<https://promo.numworks.fr/1mg8ah>** avec un **tarif préférentiel de 74,69€ au lieu de 82,99 €**. Les calculatrices seront livrées directement et gratuitement au Loquidy à la rentrée.

Pour permettre à tous les élèves de l'avoir au tarif préférentiel début septembre, la commande doit être passée **au plus tard mercredi 21 août 2024**.

**A noter que la commande, le paiement, la livraison et le SAV sont entièrement gérés par NumWorks. Le lycée du Loquidy sert uniquement d'intermédiaire.**

Vous pouvez découvrir cette calculatrice via le site : <https://www.numworks.com/fr/simulateur>

Pour toutes questions : [contact@numworks.com](mailto:contact@numworks.com)

**Nous invitons tous les élèves à bien identifier leur calculatrice (Nom & Prénom).**

## 2.4. Internat Lycée - CASIERS



Afin de faciliter l'organisation des lycéens, la location d'un casier moyennant une participation financière est possible :

- **Les internes bénéficient automatiquement et gratuitement d'un casier.**
- Les internes devront uniquement fournir un cadenas à clef de préférence afin de fermer leur casier.

**Il est à noter que :**

- L'établissement se réserve le droit de contrôler le contenu des casiers pendant l'année.



## 2.5. Internat Lycée - EMPLOI DU TEMPS ET CONSTITUTION DES CLASSES



- L'affectation par classe de chaque élève sera transmise à partir du mercredi 28 août via Ecole Directe sauf pour les classes de 2<sup>nde</sup> qui la découvriront au cours de la journée d'accueil du mardi 3 septembre.
- Les emplois du temps seront remis aux élèves par les professeurs principaux lors de la journée ou ½ journée d'accueil

### Constitution des classes :

La mise en place des emplois du temps est de plus en plus complexe à établir du fait notamment de la multiplicité des spécialités et des options proposées au Loquidy, des contraintes liées aux locaux (laboratoires, installations sportives) et des partenariats établis avec Saint-Félix La Salle dans le cadre des enseignements de spécialités, ainsi il est important de noter :

- **Qu'aucun changement de classe ne sera possible.**
- **Qu'aucun arrêt ou changement d'option ne sera possible.**
- Que l'atelier théâtre se déroulera un soir de 17h à 18h30.
- Qu'aucune sortie anticipée de cours ne peut être accordée pour des raisons de transport.

### Important :

- Pour toutes les classes du Lycée, dans le cadre de la Charte de l'évaluation, **les mercredis après-midi du 13 novembre 2024, du 29 janvier 2025 et du 14 mai 2025**, seront consacrés à des évaluations selon des modalités qui seront communiquées et expliquées dès la rentrée. Merci de ne prendre aucun engagement personnel sur ces dates.
- Le mercredi, à partir du 25 septembre, de 14h à 17h peut être utilisé comme un temps de rattrapage d'une évaluation en cas d'absence.
- Une absence pour motif non recevable à ces sessions entraîne la note de zéro.

### Spécificités pour le niveau 1<sup>ère</sup> :

Certains cours se dérouleront le mercredi en début d'après-midi :

- De 13h30 à 14h30 : spécialité Sciences de l'ingénieur à Saint Félix La Salle.
- De 13h30 à 16h30 : certains enseignements facultatifs.

Le **mercredi 7 mai après-midi** : devoir commun de spécialités pour tous les élèves. Merci de ne prendre aucun engagement personnel sur cette date.

### Spécificités pour le niveau T<sup>ale</sup> :

- Certains enseignements facultatifs pourraient se dérouler le mercredi après-midi.
- La physique de la spécialité Sciences de l'Ingénieur se déroulera le mercredi de 13h30 à 15h30 à Saint Félix La Salle
- Au 1<sup>er</sup> trimestre, **les mercredis après-midi du 9 octobre et du 16 octobre 2024** seront consacrés à un devoir commun dans chaque spécialité. Merci de ne pas prendre d'engagements sur ces dates. Le planning des mercredis occupés par ce temps d'évaluation obligatoire sera communiqué dès le lundi 2 septembre.
- Au 2<sup>e</sup> trimestre, le **mercredi 15 janvier après-midi** sera consacrée à la certification PIX.

## 2.6. Internat Lycée - LISTES DE LECTURE



Pendant les vacances scolaires d'été, les lycéens liront des livres figurant dans la liste suivante. Les élèves dyslexiques peuvent opter pour des livres audios.

**Ces lectures donneront lieu à une évaluation au cours de la première quinzaine de septembre.**

### Pour le niveau Seconde : Deux titres au minimum :

- *Le grand Meaulnes* d'Alain-Fournier
- *L'écume des jours* de Boris Vian
- *Quand j'étais une œuvre d'art* de Schmitt
- *L'ombre du vent* de Carols Ruiz Zafon
- *Le dernier gardien d'Ellis Island* de Gaëlle Josse
- *La nuit des temps* de Barjavel



- *Horace* de Pierre Corneille
- *Iphigénie* de Jean Racine
- *Le Bourgeois gentilhomme* de Molière
- *L'attrape-cœur* de Salinger
- *Le château des Carpathes* de Jules Verne
- *Un rêve* d'Emile Zola
- *Le petit chose* d'Alphonse Daudet
- *Eldorado* de Laurent Gaudé
- *Carmen* et autres nouvelles de Prosper Mérimée
- *Le Horla* et autres nouvelles de Guy de Maupassant
- *Les Hauts de Hurlevent* d'Emilie Brontë
- *L'équipage* de Joseph Kessel
- *Les mains du miracle* de Joseph Kessel
- *Les enfants terribles* de Jean Cocteau
- *Le colonel Chabert* d'Honoré de Balzac
- *Gobseck* d'Honoré de Balzac
- *Atala* de François-René de Chateaubriand
- *Thérèse Desqueyroux* de François Mauriac
- *Moïra* de Julien Green
- *A rebours* de Karl-Joris Huysmans
- *Les souffrances du jeune Werther* de Johann Wolfgang von Goethe
- *Le meilleur des mondes* d'Aldous Huxley

**Pour le niveau Première : Un livre au choix par genre est à lire pendant l'été.**

Théâtre :

- *Le jeu de l'amour et du hasard* ou *L'île des esclaves* de Marivaux
- *Les femmes savantes* ou *L'école des femmes* de Molière
- *Montserrat* de Emmanuel Roblès
- *Zoo ou l'assassin philanthrope* de Vercors
- *Le père* de Florian Zeller (pièce adaptée au cinéma « the father »)
- *Caligula* de Marcel Camus
- *Les Justes* de Marcel Camus
- *Hernani* de Victor Hugo
- *Lucrece Borgia* de Victor Hugo

Roman :

- *Germinal* d'Émile Zola
- *Pauline* d'Alexandre Dumas
- *L'homme qui rit* de Victor Hugo
- *Uranus* de Marcel Aymé
- *Au cœur des ténèbres* de Joseph Conrad
- *Au revoir, là-haut* de Pierre Lemaître
- *La mort du roi Tsongor* de Laurent Gaudé (ou Ouragan)
- *Le roman de monsieur Molière* de M. Boulgakov
- *Les mystères d'Udolphe* d'Ann Radcliffe
- *La Peste* d'Albert Camus
- *La petite Fadette* de George Sand
- *François le Champi* de George Sand
- *Le parfum* de Patrick Süskind
- *Le meilleur des mondes* de Huxley
- *Des souris et des hommes* de Steinbeck
- *Les délices de Tokyo* de Durian Sukegawa
- *Frankenstein* de Mary Shelley
- *Pierre & Jean* de Guy de Maupassant



Argumentation :

- 1984 de George Orwell
- La part de l'autre d'Eric-Emmanuel Schmitt
- Lorsque j'étais une œuvre d'art d'Eric-Emmanuel Schmitt
- La controverse de Valladolid de Jean-Claude Carrière
- Comment peut-on être Français ? de Chahdortt Djavann
- L'été d'Albert Camus
- Noces d'Albert Camus

### **Pour le niveau Terminale :**

La lecture d'au moins l'un des titres ci-dessous permettra de commencer à s'initier à la philosophie pendant l'été :

Manuel et guide encyclopédique :

- « **S'initier à la philosophie** », de Mel Thompson, édition Larousse.
- « **Le monde de Sophie** », de Jostein Gaarder, édition Seuil
- « **La philosophie de A à Z : auteurs et notions philosophiques** », édition Hatier.

Ouvrages de philosophie :

- Art : « **L'œuvre d'art** », collection GF Corpus, édition Flammarion, 2012.
- Bonheur : « **Manuel d'Épictète** », édition Flammarion, 2015.
- Conscience / Inconscient : « **Le Malaise dans la culture** » de Freud, édition Flammarion, 2019.
- Morale / Devoir : « **Sur l'invention de la morale de Nietzsche** », édition Flammarion, 2018.
- Langage : « **L'art d'avoir toujours raison de Schopenhauer** », édition Libro, 2021.
- Politique / État : « **Le Prince de Machiavel** », édition Folio, 2017.
- Religion : « **Pensées** » de Pascal, édition Flammarion, 2015.
- Travail / Technique : « **La Condition ouvrière** » de Simon Weil, édition Payot, 2022.
- Vérité / Science : « **Discours de la méthode** » de Descartes, édition Flammarion, 2016.

## **2.7. Internat Lycée - MODALITES D'ORGANISATION DES COURS SUIVIS PAR LE CNED**



Afin de permettre à votre enfant de suivre, à votre demande, un enseignement obligatoire ou optionnel non proposé au Loquidy, celui-ci doit être inscrit aux cours dispensés par le CNED (Centre National d'Enseignement à Distance).

Dans un souci de clarté de la procédure et d'équité vis-à-vis des autres élèves, il est à noter que :

- Les démarches d'inscription sont à faire par la famille directement sur le site du CNED sans attendre la rentrée scolaire. S'inscrire en « **cours réglementé à la carte** ». Une validation par le Loquidy est obligatoire.
- Les frais d'inscription sont à la charge des familles.
- L'élève s'engage à fournir un travail régulier et assidu.
- La famille s'engage à communiquer au responsable de niveau concerné à la fin de chaque trimestre, une copie du relevé des notes.
- Dans le cadre du contrôle continu, les résultats doivent figurer sur le bulletin. Pour cela, **l'élève s'engage à rendre la totalité des devoirs** attendus et ceci à chaque trimestre (attention aux délais de correction et aux dates de fin de trimestre). Si tel n'est pas le cas, la note de 0 sur 20 et la mention « aucun devoir rendu » sera portée sur le bulletin.

✂ **A compléter : Coupon réponse – Modalités d'organisation des cours suivis par le CNED :**

À retourner au responsable de niveau concerné avant le mardi 3 septembre 2024



## 2.8. Lycée - OPÉRATION « #MonOrdiAuLycée » - 2<sup>nde</sup>

Pour la 4<sup>e</sup> année consécutive, la région Pays de la Loire dote chaque élève de 2<sup>nde</sup> d'un ordinateur portable. Celui-ci d'une valeur de 500€ se veut réduire la fracture numérique pouvant exister entre les lycéens (en dotant tout le monde d'un même matériel) et outiller les jeunes pour répondre aux nouveaux modes d'enseignement.



**Celui-ci sera remis à chaque élève le mardi 17 septembre 2024.**

Afin de pouvoir en bénéficier, les élèves sont d'ores et déjà invités à s'inscrire sur le site de la région en se rendant sur <https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/mon-ordi-au-lycee> puis dans l'onglet « **MonOrdiAuLycée** » - « **déposer un dossier** ».

Après pré-inscription et vérification des conditions d'attribution, l'élève et ses responsables légaux recevront alors un mail les invitant à lire le règlement et à signer en ligne la charte d'usage.

✂ **A compléter : Coupon réponse – #MonOrdiAuLycée – 2<sup>nde</sup>**

À retourner au professeur principal concerné avant le mardi 3 septembre 2024

## 2.9. Lycée - UNION DES ÉLÈVES - UDE

L'Union des élèves a pour mission de regrouper tous les lycéens volontaires qui souhaitent s'investir dans la vie du Lycée.

Organisée en différentes commissions (solidarité, évènementiel, sports, prévention, communication, ...), l'UDE est pilotée par un bureau (BDE) élu par l'ensemble des élèves de seconde et de première à la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année scolaire.

Le bureau pour l'année 2024-2025 est composé de :

- 2 co-présidents : **Rose DESTREMAU & Antoine CARPENTIER**
- 1 trésorier : **Syméon GUILLET**
- 1 secrétaire : **Guillemette MONTCONDUIT**

Un temps d'échange avec tous les élèves volontaires et le BDE sera organisé dans la 1<sup>ère</sup> quinzaine de septembre. Venez nombreux et avec vos projets !



## 2.10. Lycée - CAHIER D'EXERCICES DE GRAMMAIRE - 2<sup>nde</sup> et 1<sup>ère</sup>

Dans le cadre du programme de Français et de la préparation aux épreuves anticipées, tous les élèves de 2<sup>nde</sup> et de 1<sup>ère</sup> devront avoir avec eux un cahier d'exercice pour la grammaire. Celui-ci sera acheté à un tarif préférentiel par l'établissement et remis à la rentrée scolaire (7,60€ au lieu de 9,50€)



💰 **Merci de régler la somme de 7,60 € via EcoleDirecte** (depuis le compte parent cliquer sur l'onglet « paiements en ligne ») **entre le 15 juillet et le 1<sup>er</sup> septembre**

## 2.11. Lycée – CAHIER D'EXERCICES en 1<sup>ère</sup> pour les élèves qui ne font pas la spécialité Mathématiques

Afin de fournir aux élèves un support pour le programme obligatoire du tronc commun de Mathématiques, un cahier d'exercices est à acquérir. Pour que tous les élèves puissent l'avoir dès la rentrée, il est acheté à un prix préférentiel de 6,60€ (au lieu de 8,20€) par l'établissement.



💰 **Merci de régler la somme de 6,60 € via EcoleDirecte** (depuis le compte parent cliquer sur l'onglet « paiements en ligne ») **entre le 15 juillet et le 1<sup>er</sup> septembre**



## 2.12. Lycée - Voyage d'étude dans les Alpes - Spécialité S.V.T 1<sup>ère</sup>

Un voyage d'étude dans les Alpes est prévu **du vendredi 11 au mardi 15 octobre 2024**. Il permettra de traiter, sur le terrain, une partie du programme de la spécialité SVT. **Merci de ne pas prendre d'engagement extérieur sur ces dates**. Une circulaire d'information avec les modalités pratiques ainsi que le tarif sera diffusée dès la rentrée.



## 2.13. Lycée - Sortie à Arromanches - Niveau Terminale

Dans le cadre du programme d'histoire du tronc commun, une sortie de tous les élèves de Terminale est organisée sur les plages du débarquement et au musée d'Arromanches le mardi 24 septembre ou le mardi 1<sup>er</sup> octobre.

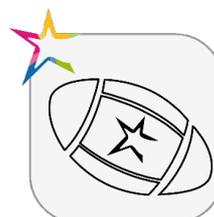


**💰 Merci de régler la somme de 42 € via EcoleDirecte** (depuis le compte parent cliquer sur l'onglet « paiements en ligne ») **entre le 15 juillet et le 1<sup>er</sup> septembre**

## 2.14. Lycée - Option rugby

Afin de pouvoir suivre l'option EPS les élèves devront :

- être motivés et assidus.
- participer aux compétitions de rugby (4 à 5 mercredis après-midi sur l'année scolaire).
- fournir, au professeur de l'option au plus tard le jour de la rentrée, un certificat médical d'aptitude délivré par un médecin généraliste.
- Être à jour de la cotisation à l'Association Sportive du Loquidy
- Acheter en 2<sup>nd</sup>e le maillot officiel du Loquidy



**💰 Régler via EcoleDirecte** (depuis le compte parent cliquer sur l'onglet « paiements en ligne ») **entre le 15 juillet et le 1<sup>er</sup> septembre, la somme de :**

- **50 € pour les niveaux 2<sup>nd</sup>e, 1<sup>ère</sup> et Terminale** (cotisation à l'Association Sportive).
- **43 € pour le niveau 2<sup>nd</sup>e** (achat du maillot officiel du Loquidy qui sera personnalisé et porté lors des compétitions sportives).



### 3.1. Internat Lycée - APRÈS-MIDI D'INTÉGRATION DES INTERNES

Mercredi 4 septembre, une après-midi d'intégration est organisée pour tous les élèves internes du lycée.

Afin de garder un maximum de surprise, les élèves ne découvriront l'activité proposée que le jour même de ce temps d'intégration.

Les frais liés à cette activité sont pris en charge en totalité par le Loquidy.

Le mercredi 4 septembre, les élèves internes devront se présenter pour 13h30 devant le hall Bel Air au Loquidy. L'activité leur sera alors expliquée.



✂ **A compléter : Coupon réponse – Après-midi d'Intégration des Internes :**

À retourner à la Vie Scolaire Lycée avant le mercredi 21 août 2024

### 3.2. Internat Lycée – TROUSSEAU POUR L'INTERNAT & CAUTION INTERNAT

Nous demandons à chaque interne de fournir le matériel suivant :

- 2 jeux de draps,
- Une couverture ou une couette (couchage 90 x 190),
- Un traversin ou un oreiller,
- Un nécessaire de toilette,
- Un jeu de linge de rechange,
- Une petite lampe de bureau,
- Un réveil,
- Une éponge et un torchon,
- Un cadenas pour l'armoire de la chambre

Caution pour l'internat :

- Lors du 1er jour d'installation à l'internat, **un chèque de caution de 250 €** est à établir à l'ordre de l'« **OGEC NANTES ERDRE** ».
- Cette somme couvrira les frais éventuels de dégradation ou perte de clefs.



### 3.3. Internat Lycée - RÈGLES DE VIE DE L'INTERNAT

L'internat est ouvert exclusivement sur les périodes scolaires, du lundi au vendredi, de 17h45 le soir à 7 h30 le lendemain matin.

L'internat est fermé en journée de 7h30 à 17h45. Durant cette plage horaire, son accès est interdit à tous les élèves sous peine de sanctions graves.

L'internat a pour grand principe d'être un lieu de vie où le calme doit régner afin que le jeune puisse se retrouver dans les meilleures conditions de travail et de repos.

C'est aussi un espace de responsabilisation et d'acquisition d'autonomie dans le respect des droits et des devoirs de chacun.

Ce règlement précise les règles spécifiques de la vie des internes.



### 3.3.1. Internat Lycée – PRINCIPES GENERAUX DE L'INTERNAT

---

Les internes doivent respecter les personnes.

LES INTERNES DOIVENT SE COMPORTEUR AVEC RESPECT À L'ÉGARD DE TOUS, JEUNES ET ADULTES.

Tout adulte est en droit de faire des remarques à un interne sur des comportements gênants.

Les personnes extérieures, les passants ont le droit au même respect et égard que les adultes de l'établissement.

Les provocations, menaces, agressions ou brimades, qu'elles soient verbales, physiques, ou écrites à l'égard de quiconque sont interdites, sanctionnées par la loi et feront l'objet de procédures disciplinaires.

Les secteurs filles de l'internat sont strictement interdits aux lycéens à toute heure et inversement.

Les internes doivent respecter les biens.

LES INTERNES SONT TENUS DE RESPECTER LES BIENS ET MATÉRIELS APPARTENANT AUX AUTRES PERSONNES ET AU LYCÉE.



### 3.3.2. Internat Lycée – ORGANISATION DU TEMPS D'INTERNAT

---

#### **Le matin :**

Les internes peuvent sortir de leur chambre et prendre des douches à partir de 6h45.

Le petit déjeuner est servi de 6h45 à 7h45, le self ferme à 8h.

A 7h30, ils devront avoir quitté l'internat.

En quittant leur chambre, les internes devront vérifier que :

- Leur lit soit fait,
- Le rideau ouvert,
- La fenêtre soit fermée, particulièrement en hiver,
- Les lumières et autres appareils électriques soient éteints.
- La porte soit fermée à clé.

Les élèves quitteront l'internat par l'escalier central. L'utilisation des issues de secours est strictement interdite sauf en cas d'alerte.

#### **Le trajet :**

Le matin, tous les lycéens internes se déplaceront du Lycée St Félix-La Salle au Lycée du Loquidy en autonomie sous la responsabilité des parents.

#### **Le soir :**

Les élèves seront accompagnés à l'internat pour 18h45. Le trajet entre le Loquidy et Saint-Félix sera encadré par la Vie Scolaire du Loquidy. A la suite de réunions (conseils de classe, conseil d'internat, projets ponctuels de l'UDE, ...), les internes peuvent être amenés à rejoindre l'internat seul après autorisation parentale.

A leur arrivée à l'internat, ils se présenteront, pour se faire pointer, au surveillant présent dans leur étage. Tout retard ou absence doit être motivé par un courrier des parents ou tuteurs ou un mot d'un responsable de l'établissement.

Les élèves bénéficient d'activités sur la cour, au gymnase ou en salle de détente (selon heures d'ouverture). Quand ils ne sont pas en heure d'étude, les internes peuvent profiter d'une soirée télévision sur grand écran, de la salle d'étude complémentaire ou profiter des nombreuses activités mises à disposition au foyer.

#### **Le dîner :**

Tous les internes prennent leurs repas au self. Le repas est servi de 18h45 à 19h15 et le restaurant ferme ses portes à 20h.

#### **Les heures d'études :**

Les internes doivent effectuer un nombre d'heures d'études surveillées obligatoires. Ce nombre d'heures est fixé en fonction de leurs niveaux. Dans le cadre du projet d'autonomie des internes, le nombre d'heures de travail personnel encadré varie selon le niveau de classe.



Le comportement attendu en étude : une attitude de travail silencieuse et studieuse ; obligation de travail scolaire ou de lecture ; présence à l'heure (au bout de trois retards une retenue sera appliquée).

De 21h45 à 22h15 :

Les internes réintègrent leur couloir au plus tard à 21h45, heure à laquelle s'arrêtent les activités et fermeture du foyer. Aucun déplacement dans d'autres chambres n'est autorisé après 22h. A cette heure-ci, un pointage est réalisé.

L'heure du coucher est fixée à 22h15.

Toute utilisation d'appareil électronique (écoute de la musique, utilisation d'ordinateur ou appareil numérique de divertissement) est interdite après cette heure.

### **Sorties annuelles encadrées :**

Tout au long de l'année scolaire, votre enfant, en sa qualité d'interne, se verra proposer des sorties à caractère culturel et ludique : cinéma, patinoire, laser-game, match de football au stade, théâtre, concerts, ...

Ces sorties, payantes ou non, seront systématiquement encadrées par un ou plusieurs surveillants d'internat.

Par cette autorisation à compléter, vous autorisez votre enfant interne à participer à ces activités.

Une autorisation annuelle certes mais qui pourra à tout moment être suspendue par vous et/ou par le responsable de l'internat.

### **Mercredi après-midi :**

L'organisation sera communiquée à la rentrée.

✂ **A compléter : Coupon réponse Internat – Autorisation de sortie annuelle encadrée :**

À remettre à l'internat de Saint-Félix La Salle le jour de l'accueil à l'internat

✂ **A compléter : Coupon réponse Internat – Autorisation de sortie terminale majeur encadrée :**

À remettre à l'internat de Saint-Félix La Salle le jour de l'accueil à l'internat

## **3.4. Internat Lycée - RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'INTERNAT**

### **Les équipements des locaux collectifs et des chambres :**

Un état des lieux sera fait par un adulte référent à l'arrivée et la sortie de la chambre. Toutes détériorations seront facturées et à la charge des familles des occupants :

- Les biens de l'établissement mis à disposition des élèves doivent être respectés.
- Les déprédations seront sanctionnées.
- Les détériorations, aussi minimes soient-elles, seront facturées.
- Deux internes occupant la même chambre sont solidairement responsables des éventuelles dégradations.

### **Usage des clés de chambres :**

Chaque élève est responsable de la clef qui lui est remise et de l'utilisation qu'il en fait. Chaque détenteur de clé s'engage à la restituer lors de son départ de l'internat ou à toute demande d'un responsable de l'établissement.

Il est strictement interdit de reproduire une clef. En cas de perte ou de vol, une déclaration doit immédiatement être faite auprès du référent d'étage.

Une nouvelle clé sera remise à l'intéressé et facturée (10€).

Afin d'éviter toute nuisance sonore, l'occupation des chambres n'excède pas 4 personnes.

### **Utilisation des espaces communs :**

Cet espace est un lieu collectif d'échange, d'information et de travail en groupe non mixte. Toutes les informations pratiques de l'internat y sont affichées. Le respect du matériel et de la propreté est primordial pour le bien de tous. Cet espace est ouvert de 18h à 21h45.



### **Remarque :**

Malgré cette possibilité de fermeture des chambres à clef, le risque de vol existe toujours. Il est évident que la multiplicité, le coût, la mode des appareils électroniques augmentent le risque. En tout état de cause, l'établissement décline toute responsabilité en cas de dégradation, de perte ou de vol et il ne pourra pas être exigé des éducateurs qu'une recherche systématique soit effectuée.

### **Entretien et respect de la chambre :**

Les deux occupants de la chambre doivent la maintenir propre. Ils doivent :

- Ranger quotidiennement leurs effets personnels dans leur armoire individuelle (possibilité de fermer à clef avec un cadenas personnel).
- Faire le ménage complet une fois par semaine et à chaque vacances.
- Vider la poubelle, passer le balai, nettoyer le bureau et le point d'eau.
- Le matériel nécessaire à l'entretien de la chambre est mis à disposition par l'internat.

Après 3 rappels de ménage non effectué, un service de ménage sera facturé (environ 30€) aux familles des occupants de la chambre.

### **Matériel strictement interdit à l'internat :**

- Tout matériel électro-ménager
- Tout appareil source de fumée ou de feu et tout appareil engendrant des nuisances sonores.
- Aucun affichage n'est autorisé sur les murs des chambres. Seule la baguette magnétique au-dessus du bureau permet un affichage personnalisé.
- Les tentures, tapis et les décorations des fenêtres ne sont pas autorisés.
- Conformément à la législation en vigueur, tout objet pouvant reprendre les éléments caractéristiques d'arme blanche ou non et fictive ou non est prohibé dans l'enceinte de l'établissement.

### **Les Règles d'hygiène, de santé et de sécurité :**

#### **Sécurité :**

Les objets métalliques (piques, chaînes...) sont interdits sur les vêtements, les sacs, les chaussures, etc... pour des raisons évidentes de sécurité.

Il est interdit de verrouiller une chambre à l'aide de la clé quand un interne se trouve à l'intérieur de cette chambre.

Les fenêtres, conçues dans le respect des normes de sécurité en vigueur, ne doivent être ouvertes qu'en oscillo-battant. Il est formellement interdit de les ouvrir "à la française", c'est à dire complètement et en forçant la serrure de sûreté.

#### **Tabac et alcool :**

L'usage, la détention ou l'introduction d'alcool, de produits stupéfiants, ou d'armes (même factices) sont strictement interdits dans l'établissement. Ces actes feront l'objet de sanctions disciplinaires et d'une déclaration auprès des services de police.

Usage du tabac : Dans le respect de la loi concernant l'usage du tabac, il est strictement interdit aux internes de fumer sur tout l'établissement. Il en va de même pour les cigarettes électroniques.

#### **Hygiène et santé :**

- Les douches sont autorisées de **18h00 à 21h30** dans le respect des heures d'études et de repas.
- Les internes qui suivent un **traitement médical** doivent le signaler à la Responsable de l'internat ou au surveillant de l'étage (n'apportez les doses que pour une semaine et privilégiez l'usage d'un semainier).
- En cas de problème de santé, le surveillant d'étage peut être sollicité à toute heure de la soirée ou de la nuit. Sur le temps de l'internat et lors de problème de santé, la Responsable



de l'internat pourra faire appel à SOS médecin, aux pompiers ou au SAMU selon la gravité de la situation. Cette intervention restant à votre charge financière.

- Il est interdit de cracher dans l'établissement.

### **Absences et sorties :**

#### Absences et retards :

Pour des raisons de responsabilité, tout interne devant s'absenter après 17h45 doit présenter au Responsable de l'internat un justificatif parental écrit avant son départ.

L'internat doit être prévenu le plus tôt possible des absences connues à l'avance par les familles. Celles-ci pourront contacter la Vie Scolaire en journée (02.44.76.35.30) ou joindre l'internat par téléphone de 17h à 8h (06.78.11.81.59), par courriel : [internat@stfelixlasalle.fr](mailto:internat@stfelixlasalle.fr) ou par courrier.

Pour les absences régulières, un justificatif devra être fourni en début d'année.

#### Sorties :

Toute sortie non autorisée sera lourdement sanctionnée.

L'équipe éducative de l'internat propose tout au long de l'année des sorties à caractères ludiques et culturels. Les jeunes peuvent y participer avec autorisation parentale annuelle.

Les élèves majeurs et en terminale, avec l'autorisation du responsable légal et du responsable de l'internat, peuvent sortir le mardi ou le jeudi une fois par semaine de 19h30 à 22h00.

### **Mesures éducatives et d'accompagnement :**

En cas de manquements à ses obligations, tout interne peut faire l'objet d'avertissements ou de sanctions :

- Remarque orale par l'éducateur.
- Remarque écrite qui pourra être adressée à la famille.
- Retenue ou travail scolaire supplémentaire ou travaux d'intérêt général.
- Avertissement oral ou écrit par un cadre de direction ou Chef d'Etablissement.
- Convocation de l'élève et de ses parents (ou responsables légaux) par le Chef d'Etablissement ou l'un de ses adjoints.
- Exclusion temporaire ou définitive de l'internat.

En cas d'actes illicites (atteintes graves aux personnes ou aux biens), outre les procédures disciplinaires, des poursuites pénales pourront être engagées à l'initiative du Chef d'Etablissement.

#### **✂ A compléter : Coupon réponse – Contrat de Vie en collectivité :**

À remettre à l'internat de Saint-Félix La Salle le jour de l'accueil à l'internat

## **3.5. Internat Lycée – INFIRMERIE DE L'INTERNAT**

Le responsable de l'internat et l'équipe éducative de l'internat de Saint-Félix – La Salle, peuvent être amenés à donner des médicaments types antalgiques, antispasmodiques, ... (ex : Paracétamol, Spasfon, Smecta) à votre enfant pendant le temps de l'internat.

Pour des raisons de sécurité, les élèves n'ont pas la possibilité de garder leurs médicaments sur eux.

C'est pour cela que nous demandons aux parents de bien vouloir remplir « **l'autorisation de prise de médicaments sur le temps de l'internat** ».



#### **✂ A compléter : Fiche médicale élèves internes - Saint-Félix – La Salle**

À remettre à l'internat de Saint-Félix La Salle le jour de l'accueil à l'internat

